

# Cont' 76

SPÉCIAL ÉLECTIONS

# attak !

L' expression libre de



de la Seine Maritime

## Une grande claque dans la leur ...



## ... Pour arrêter de s'en prendre plein la nôtre !

*Cher(e) s collègues,*

*Du 29 novembre au 6 décembre, vous allez vous exprimer par voie électronique lors des élections professionnelles. Nous vous invitons à voter massivement pour ne pas faire triompher l'abstention et à ne pas voter au dernier moment pour pallier tout dysfonctionnement informatique.*

*Cette échéance est extrêmement importante, car elle détermine la future représentativité pour les quatre prochaines années, dans les instances qui traitent tant de la défense individuelle que collective des agents.*

*Nos représentativités locales et nationales dépendent de ces votes, car ils déterminent le nombre d'élus dont nous disposerons en CTM, CAP, CTL, CHSCT et CDAS ainsi que l'attribution du nombre de droits syndicaux pour l'information et la défense des agents.*

*Pour la CGT, le syndicat n'existe qu'avec les salariés et ses actions ne peuvent se faire sans eux. Ces élections sont donc cruciales.*

*Face aux attaques incessantes du gouvernement et de la direction générale, il faut un syndicat fort et offensif :*

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT.**

*Fabrice Tavernier*

*Secrétaire départemental de la CGT Finances Publiques 76*



## TOUT D'ABORD, VOTER... MAIS VOTER CGT.

Tout d'abord, pourquoi voter ?

A une époque où la population se défie de ses représentants, que ce soit au cours des élections publiques nationales ou locales ou lors d'élections professionnelles, il convient de s'interroger sur la nécessité de voter. Ce droit qui nous est imparti n'est pas naturel ni très ancien. En France, les hommes n'ont obtenu ce droit qu'en 1848 (auparavant, c'était réservé aux plus aisés car c'était payant), et les femmes en 1944.

Ainsi, pour mon père né en 1907, ce droit était acquis, alors que pour ma mère née en 1912, elle n'a pu voter qu'à partir de 1944, soit la moitié de sa vie sans avoir le droit de s'exprimer. Pas étonnant alors que nos aïeux considèrent ce droit comme un devoir.

Mais que représente ce droit de vote. C'est une bribe de pouvoir qui est accordé à chacun (e). Même si ce droit paraît infime, c'est l'addition de ces petites voix qui détermine notre avenir.

Mais voilà ! Nous votons pour des représentants. Or, les idées de ces représentants ne correspondent pas obligatoirement et intégralement à ce que nous ressentons ou pensons. Cependant, ce système reste le seul viable dans la mesure où une décision ne peut être prise par des millions de personnes en même temps. Alors, il nous faut choisir le camp le plus proche des idées qui nous correspondent le mieux et qui répondent à notre intérêt.

C'est le même schéma pour nos élections professionnelles. Les organisations syndicales sont toutes censées défendre nos intérêts de fonctionnaires. Mais quelle est celle qui correspond le plus à nos idées ? Quelle est celle qui est la plus efficace pour nous défendre ? Quelle est celle qui ne se trompe pas dans ses analyses de décisions du gouvernement ou de notre direction, à tel point qu'on la qualifie d'anxiogène ? Quelle est celle qui voit régulièrement confirmer ses analyses les plus pessimistes ? Quelle est celle qui se bat, seule ou au sein d'une intersyndicale qu'elle doit provoquer, pour nos droits et nos emplois ? Quelle est celle qui s'efforce, malgré des droits syndicaux réduits, de vous informer par le biais d'HMI et ce quelque soit la grandeur et l'éloignement de votre service ?

Je crois que vous avez la réponse. Répondez à ces questions et vous vous apercevrez que seule la CGT est présente dans tous ces domaines, y compris en interprofessionnel.

**Alors, entre le 29 novembre et le 6 décembre, VOTEZ POUR LA CGT !**

Quelques petits mots sur le vote électronique.

Depuis de nombreuses années et notamment depuis 1936, les opérations de vote sont très encadrées pour éviter toute fraude électorale. C'est ainsi que, notamment, le dépouillement des bulletins est réalisé manuellement par plusieurs personnes indépendantes des candidats et de leurs organisations. Aujourd'hui, on vous impose le vote électronique. Sauf erreur de ma part, il s'agit de modalités qui nous sont imposées ainsi qu'aux OS. Le niveau de sécurité pour éviter toute fraude électorale est-il suffisant pour garantir des élections fiables ? J'en doute quand je vois ce que sont capables de faire en matière informatique certaines personnes malveillantes.

Et puis, n'était-ce pas mieux d'y aller tous ensemble, par service, dans une collective et joyeuse émulation ?

